



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Décision n° 2022/064/2165

**MAIRIE DE CABRIES**

Hôtel de Ville  
Place Ange Estève  
13 480 CABRIES  
Tel : 04.42.28.14.00  
Fax : 04.42.28.14.20  
Mail : maire@cabries.fr

**Objet : Clôture régie de recettes de la crèche municipale Li  
Cabrichou**

**Le maire de la commune de Cabriès**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 à L.2122-23 et R1617-1 à R1617-18 relatifs à la création des régies de recettes et des régies d'avance des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

**Vu** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°20/39, autorisant le maire à créer, modifier, ou supprimer les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services ;

**Vu** la décision municipale n°57/89 du 30 juin 1989, modifiée par la décision municipale n°2008/8/845 du 15 février 2008, portant institution d'une régie de recettes à la crèche Li Cabrichou ;

**Vu** la décision municipale n°2022/044/2148 portant modification de la régie de recettes du Pôle Unique ;

**Vu** l'avis conforme du comptable public assignataire en du 24/04/2022 ;

**Considérant** la volonté du comptable public d'intégrer les régies de recettes des crèches municipales à la régie de recettes du Pôle Unique ;

**Considérant** la nécessité de faire évoluer les modalités de paiement des participations familiales des crèches municipales,

## **DECIDE**

**en exécution des pouvoirs délégués susvisés,**

**ARTICLE 1 :** de supprimer la régie de recettes de la crèche municipale Li Cabrichou, afin que l'encaissement des participations familiales soit directement effectué par la régie de recette du Pôle unique ;

**ARTICLE 2 :** La suppression de la régie de recettes de la crèche municipale Li Cabrichou sera effective en date du 1<sup>er</sup> mai 2022 ;

**ARTICLE 3 :** le présent acte sera notifié aux régisseurs titulaires, aux régisseurs suppléants et sous-régisseurs de la régie de recettes du Pôle Unique Enfance/Jeunesse/Education et de la régie de recettes de la crèche municipale Li Cabrichou ;

**ARTICLE 4 :** le Directeur Général des Services de la commune de Cabriès et le comptable public assignataire de Marignane, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution de la présente décision ;

**ARTICLE 5 :** le présent acte est établi en six ampliations. Il fera l'objet de publicité dans les locaux de l'établissement concerné par la Régie ;

Accusé de réception en préfecture  
013-211300199-20220609-2022\_064\_2168-DE  
Date de réception préfecture : 13/06/2022

**ARTICLE 6 :** le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Cabriès, le 09.06.2022

Le Maire  
**Amapola VENTRON**

Affichée / Notifiée à M..... le .....  
Publié au RAA le .....  
Transmis au contrôle de légalité le : .....



Accusé de réception en préfecture  
013-211300199-20220609-2022\_064\_2168-DE  
Date de réception préfecture : 13/06/2022